

# OUI

## je fais un don d'urgence à la Ligue

et je renouvelle mon soutien à la Ligue dans l'enveloppe ci-jointe, sans affranchir.

### Je verse un don de :

- 15 €  25 €  35 €  
 50 €  80 € ou ..... € (autre somme)  
 Je m'abonne à la revue "Vivre" : 3,81 € (pour 4 numéros)  
 J'adhère au Comité départemental, cotisation 8 €.

Je joins mon règlement à l'ordre du Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer par :

- chèque bancaire  chèque postal

### de la part de :

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

### → Votre NOUVELLE déduction fiscale

66% de vos versements à la Ligue sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 30 € ne vous coûte que 10,20 €. Dès réception de votre don, nous vous enverrons votre reçu fiscal dans les plus brefs délais.

Votre don comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8 €, déductible aussi de vos impôts.



COMITÉ DE L'AIN

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
Comité de l'Ain - 56, rue Bourgmayer  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. 04 74 22 58 96 - CCP 1888 05 W Lyon

## → Si vous nous avez aidés, MERCI !

Si vous le faites aujourd'hui, pour la première fois, votre don nous permettra d'intensifier la **lutte contre le cancer** en renforçant la Recherche, en améliorant l'information et le dépistage, et en aidant les malades et leur famille.

### → Vous disposez d'un peu de temps : rejoignez la Ligue contre le cancer

Nos délégations cantonales et leurs bénévoles sont la base de toutes nos actions pour lutter contre le cancer dans le département de l'Ain.  
Pour un premier contact et pour connaître la ou le délégué de votre canton, téléphonez au 04 74 22 58 96.

Il dépend de vous et il dépend de nous que, dans les décennies à venir, on gagne définitivement contre le cancer par l'accroissement de la qualité et de l'importance de la recherche fondamentale.



COMITÉ DE LA CHARTE  
DE DÉFENSE  
DES ORGANISATIONS SOCIALES  
ET HUMANITAIRES FAISANT APPEL  
À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



COMITÉ DE L'AIN

Information et liberté : les noms et adresses des donateurs sont enregistrés dans les fichiers du Comité de l'Ain de la Ligue. Conformément aux recommandations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés, toute personne inscrite dans ce fichier peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation. Sauf opposition de votre part, ces informations pourraient être communiquées à d'autres organismes partenaires de la Ligue.